

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 26 AVRIL, à 17 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 45).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique *(arrivé au Rapport n° 19/2-008 à 17 h 45)* / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre *(arrivé après l'appel nominal à 17 h 17)* / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / LOYHER Jeanne / FIDJI Jean-Claude / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / BÉLIM Audrey / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

*Pour toute la durée de la séance*

BELDA David

BOMMALAIS Geneviève

JAVEL François

DUCHEMANN Yvette

NAILLET Philippe

MOREL Jean-Jacques

VITRY Faouzia

par BÉLIM Audrey

par ADAME Brigitte

par FRANÇOISE Gérard

par ARLANDON Corine

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par DOKI-THONON Lisianne

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

---

Les Rapports n° 19/2-012 et n° 19/2-013 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/2-009
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
(1)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
(3)	NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 19/2-014
	MAILLOT Gérald	terrain sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/2-018
	HUBERT Richenel	lien de parenté supposé avec l'acquéreur	à titre personnel	Rapport n° 19/2-022
	EUPHRASIE Didier	(délégués/ Ville)	Sidélec Réunion	Rapport n° 19/2-027
	MAILLOT Gérald			

CCAS Centre communal d'Action sociale  
Sidélec Réunion Syndicat intercommunal d'Électricité de la Réunion

PRUNEL Projet de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral

(1) (2) (3) absent(e) à la séance

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

MARCHAU Jean-Pierre	arrivé à 17 h 17	après l'appel nominal
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 45	au Rapport n° 19/2-008
Sonia BARDINOT	partie à 18 h 36	au Rapport n° 19/2-033

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 6 MAI 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

**OBJET**        **Travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public**  
Autorisation de signer les conventions

---

La Ville de Saint-Denis entretient et exploite un parc d'éclairage public qui comprend environ 18 000 luminaires d'éclairage public répartis sur l'ensemble de son territoire dont près de 30 % sont arrivés aujourd'hui en fin de vie (ce qui représente 5 000 points lumineux).

La technologie ayant évolué, il convient de remplacer ces luminaires vétustes par des modèles plus performants et moins énergivores (technologie led).

Pour mener ce projet dans les meilleures conditions, la Ville a recouru à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner (groupement notifié le 27/02/2019), pour un montant de 69 770€ HT. Cette étude est subventionnée par l'ADEME et EDF, répartie comme suit:

VILLE	30 % de l'étude,
ADEME	50 % maximum plafonné à 50 000 €,
EDF	20 % de l'étude.

Afin de réhabiliter 16 % du parc en fin de vie (avant le changement de la réglementation de l'éclairage public au 1er janvier 2020), avec les différents acteurs financiers, la Ville lancera une 1ère tranche de travaux estimée à 990 000 € HT.

Les axes et sites concernés sont :

- RN2-RN2a,
- Boulevard Jean Jaurès (portion comprise entre route de la Rivière des Pluies et chemin Lory-les-Hauts),
- Parc de la Trinité,
- Cœur vert familial.

Les soutiens financiers auxquels la Ville peut prétendre sont notamment EDF, FEDER et ADEME

**Plan de financement des travaux**  
(à titre indicatif)

Année	Points lumineux renouvelés	Financeurs	Montant HT	Subvention HT	Taux Subvention
Année 1	825	Ville de Saint-Denis	990 000 €		
		EDF		330 600 €	33 %
		Région Réunion (FEDER)		400 000 €	40 %
<b>Total</b>	<b>825</b>		<b>990 000 €</b>	<b>730 600 €</b>	<b>73 %</b>

Je vous demande en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public ;
- 2° de m'autoriser ou mon représentant à solliciter tous les financements auprès des partenaires et à signer toutes les conventions correspondantes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190426-192030-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2019  
Date de réception préfecture : 06/05/2019

**OBJET**        **Travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public**  
Autorisation de signer les conventions

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/2-030 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter tous les financements auprès des partenaires et à signer toutes les conventions correspondantes.